

REPUBLIQUE DU BENIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

(Huitième législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2022

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du mercredi, 13 juillet 2022

Sommaire :

Clôture de la première session ordinaire de l'année 2022.

(La séance est ouverte à dix-huit heures vingt neuf par Monsieur Louis Gbèhounou Vlavonou, président de l'Assemblée nationale.)

* * *

* *

*

M. le président. Bonsoir chers collègues, asseyez-vous s'il vous plaît.

(Coups de maillet)

M. le président. La séance est reprise. Madame la première secrétaire parlementaire, veuillez nous donner lecture du dernier compte rendu sommaire.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA, première secrétaire parlementaire. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 07 juillet 2022.)*

M. le président. Y a-t-il des amendements ? Par ma droite, à droite, à gauche, centre gauche ? Pas d'amendement !

Le compte rendu sommaire est adopté.

(Coups de maillet)

M. le président. Madame la secrétaire parlementaire, veuillez donner lecture des dossiers de communications.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. *(Donne lecture de la lettre par laquelle monsieur Adomahou Jérémie, député à l'Assemblée nationale annonce le décès de son père.)*

M. le président. Nous venons d'être saisis d'une annonce de décès du père de notre collègue Adomahou Jérémie. Vous voudrez bien vous lever pour que nous puissions observer une minute de silence à l'intention de l'illustre disparu.

(Coup de maillet)

(Minute de silence)

Coup de maillet)

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. *(Donne lecture de la lettre par laquelle monsieur Amavi Joseph Anani, député à l'Assemblée nationale, vice président de la*

commission des lois, de l'administration et des droits de l'Homme, transmet la proposition de loi modifiant et complétant la loi n°2013-09 du 3 septembre 2013 modifiée portant détermination de la carte électorale et fixation des centres de vote en République du Bénin.)

M. le président. Ce dossier sera affecté à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'Homme quant au fond et à la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales pour avis.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Il a des cosignataires.

M. le président. C'est celui qui a transmis que nous avons pris en compte.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. (Donne lecture de :

- *la lettre de remerciement de monsieur Julien Minavoa, président du Comité national olympique et sportif béninois à l'endroit du président de l'Assemblée nationale du Bénin pour sa participation aux manifestations relatives à la célébration de la paix, édition 2022 à Porto-Novo ;*

- *la lettre par laquelle Monseigneur Aristide Gonsallo, évêque de Porto-Novo invite le président de l'Assemblée nationale ainsi que tous les députés à la messe d'action de grâce relative à la célébration du 62^e anniversaire de l'indépendance de notre pays ;*
- *la lettre par laquelle le député Patrice Nobimè Agbodranfo invite tous les députés à un culte pour rendre grâce à Dieu au nom de la huitième législature.)*

M. le président. A la suite de la lettre d'invitation de monseigneur, l'évêque de Porto-Novo, vous avez déjà lu cela non ?

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Oui, bien sûr.

M. le président. ... qui nous invite, invite tous les députés à la messe qu'il présidera lui même le 31 juillet 2022 à dix huit heures précises à la cathédrale Notre Dame de l'Immaculée conception de Porto-Novo, il y a le député Nobimè Agbodranfo Comlan Patrice qui fait une messe d'action de grâce à l'intention des députés de la huitième législature, le 14 août 2022. Je pense

qu'il aura le temps de nous préciser l'heure. Il a précisé que c'est à Cadjèhoun, la paroisse de Cadjèhoun. Il nous invite tous, comme l'évêque de Porto-Novo le 31 juillet à l'occasion du 62^e anniversaire de notre indépendance. Voilà deux invitations pour la paix. Merci de m'y accompagner quand je vous inviterai à me suivre, parce que je me retrouve souvent seul avec le directeur de cabinet, le secrétaire général administratif et le député Guidi Euric. Si quelqu'un dit qu'il vient encore, il n'a qu'à lever la main.

(Rire dans la salle)

M. le président. Alors que... et d'esprit. Je suis d'accord, vous êtes d'esprit avec nous mais maintenant, nous voulons la présentielle, pour nous accompagner. Quand on prie pour le pays, c'est républicain et c'est dans le cadre des manifestations de la fête nationale. Ici, il veut rendre grâce pour tous les députés de la huitième législature. Donc, c'est monsieur Patrice Nobimè Agbodranfo qui a pris cette initiative. Encourageons-le. Continuez, madame la secrétaire parlementaire.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. *(Donne lecture de la*

lettre en date du 12 juillet 2022 relative à la mise en œuvre de l'article 15 de la loi organique sur la Cour constitutionnelle. Cette correspondance fait suite à la démission de Me Joseph Djogbénu en sa qualité de conseiller et consécutivement de président de la Cour constitutionnelle.)

M. le président. Je pense que si cette lettre nous a été adressée, c'est justement parce que le professeur Joseph Djogbénu avait été désigné par le Bureau de l'Assemblée nationale. Donc, il est demandé au Bureau de faire ce qui convient dans de pareille circonstance, et le Bureau prend acte et s'en chargera.

Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA. Fin de lecture des dossiers de communication.

M. le président. Nous allons passer à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

(Le député Ahouanvoébla demande la parole.)

M. le président. Oui, député Ahouanvoébla !

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Merci Monsieur le président de l'Assemblée nationale. J'ai suivi avec intérêt les différentes communications qui ont été, sous votre égide, lues par la première secrétaire parlementaire. Mais il y a une communication qui m'intéresse particulièrement et je voudrais apporter ma voix pour que nous puissions voir ce que nous faisons ensemble. C'est celle qui est relative à la proposition de loi portant amendement à la loi n° 2013-09 portant détermination de la carte électorale et fixation des centres de vote en République du Bénin. C'est vrai, vous avez affecté avec diligence à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'Homme, ma commission et je voudrais très humblement solliciter les camarades, les collègues pour que, véritablement, même si c'est en une demi-journée, nous puissions demander une session extraordinaire dans les tout prochains jours pour vider cette question afin d'aider les organes en charge de la mise en œuvre, pour faire disposer notre pays de la liste électorale informatisée. C'est vrai, ce n'est pas une loi électorale, cela n'a aucun rapport.

On pouvait le faire même en août ou en septembre, à tout moment, on peut porter amendement à cette loi parce qu'elle n'est pas une loi électorale. Mais, elle aide à ce que nous ayons un cliché provisoire et parfois définitif des centres de vote dans notre pays et pour cela, j'invite, sous votre égide, les collègues et autour du président de la commission des lois, monsieur Orden Alladatin, à ce que très sérieusement, nous puissions signer une demande de convocation d'une session pour vider cette question dans les délais requis, pour aider l'agence qui s'en occupe désormais ; surtout que cette agence est purement technique.

M. le président. Merci ! Moi, je suis à votre service. Le chef c'est celui qui sert. Si... et comme celui qui vient de faire cette intervention est un érudit des questions politiques et parlementaires, il connaît bien la procédure. Si vous voulez qu'il y ait une session extraordinaire, vous vous organisez pour recueillir le nombre de signatures qu'il faut, accompagné de l'ordre du jour précis et déposer au bureau du président de l'Assemblée nationale qui avisera. Donc, la balle est dans votre camp. Merci pour avoir émis cette préoccupation. Priez que vos

collègues vous suivent. S'ils ne vous suivent pas, moi, je ne pourrai rien. Voilà, nous passons à l'ordre du jour.

Nous avons un seul point à l'ordre du jour, c'est la clôture de la première session ordinaire de l'année 2022.

Clôture de la première session ordinaire de l'année 2022.

Alors, chers collègues, je voudrais nous rappeler que la première session ordinaire de l'année 2022 a été ouverte le jeudi 14 avril 2022. Au cours de ces trois (3) mois de travaux que nous sommes en train de boucler ce jour mercredi 13 juillet 2022, conformément aux dispositions de l'article 87 de la Constitution et des articles 4 et 19.2 du Règlement intérieur de notre institution, l'Assemblée nationale s'est réunie en une quinzaine de séances plénières pour se pencher sur plusieurs dossiers. Ces dossiers peuvent être répartis en trois (3) volets : premièrement la production législative, deuxièmement le contrôle de l'action gouvernementale et diverses autres activités.

En ce qui concerne la production législative, évidemment au niveau de l'Assemblée nationale, il a été examiné au cours de cette période de référence sept (7) lois ordinaires et trois (3) lois organiques.

En ce qui concerne les lois ordinaires, nous avons adopté :

- 1- la loi n° 2022-06 portant statut des magistrats de la Cour des comptes ;
- 2- la loi n° 2022-07 portant organisation et réglementation des activités statistiques en République du Bénin ;
- 3- la loi n° 2022-08 portant règles particulières de procédures suivies devant la Cour des comptes ;
- 4- la loi n° 2022-10 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour suprême ;
- 5- la loi n° 2022-11 portant statut des magistrats de la Cour suprême ;
- 6- la loi n° 2022-12 portant règles particulières de procédures applicables devant les formations juridictionnelles de la Cour suprême ;
- 7- la loi n° 2022-14 portant orientation agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle en République du Bénin.

Quant aux lois organiques, nous avons adopté :

- 1- la loi n° 2022-05 portant loi organique sur la Cour des comptes ;
- 2- la loi n° 2022-09 portant loi organique sur la Cour constitutionnelle ;
- 3- la loi n° 2022-13 portant loi organique sur la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication.

Je voudrais vous signaler que toutes ces lois ont déjà été promulguées et j'ai instruit le secrétaire général administratif de vous les envoyer par email dans vos boîtes. Si ce n'est pas encore fait, vous les aurez incessamment.

En II, nous avons notre second rôle qui est le contrôle de l'action gouvernementale.

Au cours de cette première session ordinaire de l'année 2022, nous avons examiné six (6) décrets ratifiés par le gouvernement, deux (2) rapports de commission parlementaire d'information, neuf (9) questions orales avec débat et une (1) question d'actualité ainsi qu'une (1) question écrite.

En ce qui concerne les décrets ratifiés par le gouvernement, ils

concernent les décrets de ratification relatifs à:

- 1- l'Accord de prêt signé le 27 septembre 2019 à Ouagadougou entre la République du Bénin et la Banque ouest africaine de développement (BOAD), relatif au financement partiel de la première tranche du projet de viabilisation du site de Ouèdo, dans le cadre de la construction de dix mille huit cent quarante-neuf (10849) logements sociaux et économiques dans la commune d'Abomey-Calavi ;
- 2- l'Accord de financement signé le 07 octobre 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et l'Association internationale de développement (AID), dans le cadre de la réalisation du projet de gestion des eaux fluviales et de résilience urbaine ;
- 3- la Convention de crédit signée le 17 août 2020 avec le Fonds africain de développement, dans le cadre du financement du programme d'appui à la réponse à la Covid-19 ;
- 4- l'Accord de prêt signé le 31 décembre 2019 entre la République du Bénin et la Banque of china limited, dans le cadre du financement des

travaux de restauration, reconstruction, construction du projet Marina de Ouidah et des infrastructures auxiliaires au Bénin ;

- 5- l'Accord de prêt signé le 12 février 2021 entre la République du Bénin et la Banque ouest africaine de développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du Projet de sédentarisation des troupeaux de ruminants en République du Bénin (ProSeR phase I) ;
- 6- l'Accord du deuxième financement additionnel au projet de préparation et de riposte contre la Covid-19, signé le 06 juillet 2021 avec l'Association internationale de développement (AID).

Par rapport aux commissions parlementaires d'information, nous avons étudié les rapports relatifs à la mission parlementaire d'information et de sensibilisation dans certaines communes et structures de défense et de sécurité en République du Bénin. Nous avons étudié aussi le rapport de la mission d'information sur la gestion des cantines scolaires dans les écoles maternelles et primaires.

Quant aux questions proprement dites au gouvernement, il y a d'abord les questions orales avec débat. Ces

questions orales avec débat sont relatives :

- 1- à l'insuffisance des salles de classe et au déficit d'enseignants dans les écoles primaires ;
- 2- à la consommation de la chicha qui est un nouveau fléau qui tue en silence la jeunesse béninoise ;
- 3- au dragage du lac Ahémé ;
- 4- à la pollution des eaux marines à la côte ouest de Grand-Popo ;
- 5- aux menaces sécuritaires et à la porosité des frontières béninoises ;
- 6- au programme de construction de logements économiques et sociaux initiés par le gouvernement ;
- 7- à la récurrence des chavirements des barques transportant des commerçants de Porto-Novo vers le Nigeria ;
- 8- aux mesures prises par le gouvernement en vue de faire face à la cherté de la vie ;
- 9- au plan d'action du ministère des sports dans les disciplines sportives autres que le football.

En ce qui concerne la question d'actualité, celle examinée au cours de cette session est relative à

l'activité de dragage des plans d'eaux à Togbin-Kpèvi dans la commune d'Abomey Calavi.

Quant à la question écrite, elle est relative aux travaux d'asphaltage à Parakou, adressée au ministre du cadre de vie et du développement durable et la réponse qui a été donnée est distribuée dans les casiers des députés pour information.

III- Les autres activités

Diverses autres activités ont été menées au cours de la période sous revue.

Il s'agit notamment:

- 1- de l'adoption, le jeudi, 21 avril 2022 du rapport d'activité du président de l'Assemblée nationale couvrant la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022 ;
- 2- du débat d'orientation budgétaire sur le budget général de l'Etat, gestion 2023 ;
- 3- de la participation de notre parlement à la journée internationale du sport au service du développement et de la paix, édition 2022, organisée par le comité olympique et sportif béninois du 15 au 18 juin 2022 à Porto-Novo ;

- 4- de l'organisation de la troisième édition de la journée de la diplomatie parlementaire tenue à Porto Novo, le 28 juin 2022 au cours de laquelle le parlement a fait le bilan de la huitième législature et signé un accord de partenariat avec le ministère des affaires étrangères relatif à la création d'un cadre de concertation permanent entre les deux institutions ;
- 5- de la participation de notre parlement à la quarante-septième session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), tenue à Kigali au Rwanda du 5 au 9 juillet 2022, au cours de laquelle la sanction qui frappait notre parlement au lendemain des élections législatives de 2019, sanction portant sur l'alerte, a été levée et le parlement béninois a été non seulement intégré au bureau de l'APF, mais a été également félicité à deux niveaux : premièrement, pour avoir permis, grâce à la dextérité et à l'efficacité de la diplomatie de l'Etat, à venir en aide à Haïti. Cette annonce a été ovationnée, le président Talon Patrice a été ovationné pour avoir, avec d'autres pays,

le Canada bien sûr, le Benin et le Canada qui se sont donnés pour sortir Haïti de la situation qui est la sienne aujourd'hui, premier titre. Deuxième titre, c'est que le parlement béninois avec le Luxembourg ont donné leur participation dans le cadre de l'aide à apporter aux pays en sortie de crises, le Comores. Les pays en sortie de crises où le Benin a apporté sa contribution pour aider ce pays. Donc, à ce double titre, notre parlement et notre pays ont été ovationnés longuement, parce que c'est la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui a annoncé le premier dont j'ai parlé, et ici c'est le président de l'Assemblée parlementaire de la francophonie qui l'a fait. Deux axes différents, cela témoigne de ce que notre pays est devenu un pays phare en matière de diplomatie, tant au niveau de l'exécutif que du législatif ;

- 6- de l'organisation ce jour d'une communication sur les fondamentaux de la géographie du Benin par le professeur titulaire des universités, Noukpo Agossou et de la séance d'information

et de sensibilisation par les compagnies d'assurances NSIA, SUNU et SANLAM ayant signé des contrats avec l'Assemblée nationale.

Autant d'activités autres que celles statutaires qui nous ont permis de meubler la période sous revue. Telle est chers collègues, la synthèse des travaux menés au cours de cette première session ordinaire de l'année 2022.

C'est le moment pour moi de remercier très sincèrement l'ensemble des députés pour leur participation aux travaux, parce qu'il vous souvienne que j'ai été toujours agréablement surpris de voir le taux de remplissage de notre hémicycle devenu très élevé et les députés travaillant avec assiduité, tard dans la nuit, sans désespérer et sans école buissonnière. Je l'ai toujours dit et je vous en avais toujours donné le témoignage.

Je n'oublie pas de remercier les membres du gouvernement et les cadres qui les accompagnent, à preuve les cadres du ministère de la justice, le directeur de cabinet et les autres qui sont restés avec nous aujourd'hui comme d'habitude, disais je, les féliciter pour leur disponibilité et leur assiduité dans le cadre de leurs attributions, dans le cadre de l'accompagnement qu'ils

ont de façon républicaine à apporter à l'Assemblée nationale.

Je n'oublie pas aussi la presse aussi parlementaire que non parlementaire qui relaie régulièrement nos activités, les assistants des commissions sans lesquels rien n'aurait pu se faire au niveau des commissions. Je m'en voudrais si je ne leur adressais pas mes vives félicitations et les huissiers parlementaires toujours bien habillés, qui font notre fierté et qui sont appelés à nous servir autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du palais des gouverneurs. Je ne saurais les oublier.

Merci à vous, merci pour le changement de comportement et je voudrais rappeler à ces deux catégories, c'est-à-dire les assistants et les huissiers, qu'ils ont des relations fonctionnelles avec les députés. Ils ne dépendent pas des députés. Avec les nouveaux textes qui sont pris, ils dépendent du directeur des services législatifs et c'est pour cela qu'ils doivent être au service aux heures normales et ne pas suivre le programme et les occupations des députés. Ils ont des relations fonctionnelles avec les commissions et ceux qui sont mis à la disposition des membres du Bureau, ils appartiennent à un corps

et ce corps est lié absolument au secrétariat général administratif.

Même si le député n'est pas là, ils sont au service et ils ont leur point d'ancrage. Je voudrais encore le dire publiquement en cette occasion solennelle.

Le député est politique mais vous assistants, huissiers, vous êtes techniques et vous servez l'administration.

Ceci étant je voudrais toujours compter sur votre constante disponibilité au service du peuple béninois et sur votre présence en cas de session extraordinaire et je voudrais vous souhaiter un bon "repos", puisque je sais que vous n'aurez pas de repos par les temps qui courent et déclare close la première session ordinaire de l'année 2022.

* * *

* *

*

(Coups de maillet)

Maintenant c'est déjà clôturé, mais je voudrais porter à la connaissance des honorables députés que le

parlement béninois accueille du 25 au 29 juillet 2022 à Cotonou, l'assemblée générale biennale du Réseau des parlementaires africains contre la corruption de la région Afrique (APNAC Afrique) dont le thème est intitulé : créer des synergies pour une lutte efficace contre la corruption en Afrique, rôle du parlement et des parlementaires.

La cérémonie d'ouverture aura lieu le mardi 26 juillet 2022 à dix heures précises à Azalaï hôtel de la plage.

Voilà, c'était une information, vous aurez les précisions par rapport aux pays et aux organisations ou organismes qui seront présents ce jour là. Merci beaucoup, bon repos, sauf les membres du Bureau que j'attends dans mon bureau.

(La session est clôturée à dix-neuf heures vingt cinq.)

Porto-Novo, le mercredi, 13 juillet 2022.

La secrétaire de séance,

Sofiatou SCHANOU AROUNA

Le président de séance,

Louis Gbèhounou VLAVONOU